



Délibération n° **2025-190 R**
Objet : **Participation et charges
du Camping Municipal 2025**

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT



Considérant que, pour l'année 2025 les charges incombant au budget du camping sont les suivantes :

- **Les emprunts** contractés par la commune pour financer les opérations d'équipement du camping municipal. Ces emprunts sont rattachés à l'état de la dette du budget principal, mais sont remboursés en intégralité par le budget annexe du camping.
- **Le remboursement à la commune des charges de personnel**, portant sur le temps de travail consacré par les agents communaux à la gestion des affaires administratives ou comptables du camping, sur la base d'un état des salaires établi au mois de décembre de chaque année.

- **Une participation annuelle facturée par la Commune**, représentant la mise à disposition du terrain et des bâtiments. Pour 2025, le montant est fixé à 100 000 €.

Vu la délibération n° 2005-167R du 5 décembre 2005 pour contributions financières aux charges de fonctionnement et d'investissement ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 4 novembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition présentée ;
- **Décide** de placer à la charge du budget annexe du camping municipal :
 - **Les emprunts** contractés par la commune pour financer les opérations d'équipement du camping municipal. Ces emprunts sont rattachés à l'état de la dette du budget principal, mais sont remboursés en intégralité par le budget annexe du camping ;
 - **Le remboursement à la commune des charges de personnel**, portant sur le temps de travail consacré par les agents communaux à la gestion des affaires administratives ou comptables du camping, sur la base d'un état des salaires établi au mois de décembre de chaque année ;
 - **Une participation annuelle facturée par la Commune**, représentant la mise à disposition du terrain et des bâtiments. Pour 2025, le montant est fixé à 100 000 €.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMOUD



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.

Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.